

Conseil Municipal extraordinaire du 24/06/06

Séance ouverte à 11 heures 10 sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : Mme JOARY, 8ème Adjoint

Etaient présents : M. VAILLANT, M. BONNARD, Mme YAICH, Mme BONNIN, M. ZELPHIN, Mme RANVIER, Mme JOARY, Mlle PETITJEAN, M. MAQUIN, Mme GOAS, M. AGONHOUMEY, M. BOULAY, Mme MARIN, Mme GUITTON, M. RENAUD, M. BAUER, M. LOTERIE, Mme TECHTACH, M. KONATE, Mme MBANI, M. BOUCHACOURT, M. LEBEAU, M. FLORIN, M. VILLEMMAIN, Mme LOUSSERT, Mme GIBOUDEAUX.

Absents excusés : M. MARSAC, M. BENATTAR, M. LESAGE, Mlle BOUBEKEUR, Mlle PARENTI, Mme LE BOUFFANT, M. GANDEGA.

Absent : Mlle GOUDIABY.

Pouvoirs : M. MARSAC à M. VAILLANT, M. BENATTAR à Mme YAICH, M. LESAGE à M. RENAUD, Mlle BOUBEKEUR à Mme JOARY, Mlle PARENTI à M. BONNARD, Mme LE BOUFFANT à Mme LOUSSERT, M. GANDEGA à M. KONATE

1/ COMMISSARIAT DE VILLIERS-LE-BEL

Motion relative au commissariat de Villiers-le-Bel

Le Conseil municipal de Villiers-le-Bel, réuni en séance extraordinaire le samedi 24 juin 2006, a adopté la motion suivante :

La Constitution de la République qui fait sienne la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 garantit à chaque citoyen l'égalité devant la loi et les mêmes droits à la protection de sa personne et de ses biens.

L'ETAT, représenté par le Ministère de l'Intérieur, chargé de la sécurité publique, est garant de ces principes et de leur juste application sur chaque parcelle du territoire national.

Or, la commune de Villiers-le-Bel, ville de 26 500 habitants compte parmi les très rares communes de cette taille qui ne disposent pas sur son territoire d'un commissariat de plein exercice, susceptible d'accomplir dans de bonnes conditions les missions de respect du droit, de sécurisation des personnes et des biens et de maintien de l'ordre qui lui incombe 7 jours sur 7.

Le 3 décembre 1999, la Ville signait avec M. le Préfet du Val d'Oise, représentant de l'Etat dans le département, un contrat local de sécurité rappelant le calendrier prévisionnel de construction d'un commissariat à Villiers-le-Bel dans le cadre de la création d'une nouvelle circonscription de police comprenant les communes de Villiers-le-Bel et d'Arnouville-les-Gonesse, à savoir un démarrage du chantier au 2e semestre 2000 pour une livraison du bâtiment avant 2002.

Le 30 décembre 1999, la Ville signait l'acte de cession à l'Etat du terrain d'assiette du commissariat (3 500 m²) au franc symbolique.

Les études relatives au projet de construction du commissariat de police nationale de Villiers-le-bel s'engageaient, pour aboutir à la délivrance d'un permis de construire le 21 décembre 2001.

Depuis, de marchés infructueux en modification de programmes, de procédures administratives en report de financements, le calendrier du projet a été reporté à 5 reprises.

Le 2 novembre 2005, M. le Ministre de l'Intérieur déclarait devant l'Assemblée Nationale : «Quant au commissariat de Villiers-le-Bel, il sera mis en chantier dès le 2e trimestre 2006 et livré au 3e trimestre 2007». À ce jour, les travaux n'ont pas encore démarré.

L'action conduite par la Municipalité a permis une forte mobilisation des habitants de Villiers-le-Bel, traduite à travers les très nombreuses signatures apportées à la pétition lancée par la Ville, et par le public très nombreux présents à ce Conseil.

Face à cette mobilisation, M. le Ministre de l'Intérieur vient d'informer le Maire que l'autorisation d'engagement de 4,8 M€ pour les travaux sera mise en place dans les prochains jours, permettant le démarrage de cette opération en 2006 avec une livraison prévue au second trimestre 2008.

M. le Maire entendu,

Le Conseil municipal de Villiers-le-Bel,

CONSIDÉRANT que la République est garante des droits de chaque citoyen,

CONSIDÉRANT le droit des habitants de Villiers-le-Bel à la sécurité et à la tranquillité publique,

RÉAFFIRME son exigence de voir construit un commissariat de police à Villiers-le-Bel dans les plus brefs délais,

PREND ACTE des nouveaux engagements de M. le Ministre de l'Intérieur,

RÉAFFIRME que les légitimes revendications des habitants de Villiers-le-Bel ne seront satisfaites que lorsque les travaux de construction du commissariat auront effectivement commencé,

DEMANDE audience à M. le Ministre de l'Intérieur pour :

- Lui remettre les signatures recueillies par la pétition lancée par la Municipalité,
- Obtenir la garantie du démarrage effectif des travaux avant le 25 novembre 2006,
- Connaître le calendrier précis de réalisation du commissariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.